



Genève, le 19 août 2020

## Le Conseil d'Etat

4118-2020

Département fédéral de l'intérieur  
Monsieur Alain BERSET  
Conseiller fédéral  
Inselgasse 1  
3003 Berne

**Concerne : consultation relative à la loi fédérale sur la réglementation des activités des intermédiaires d'assurances**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance du projet de loi susmentionné avec intérêt et vous en remercie.

Nous saluons la volonté affichée par les assureurs de vouloir agir et limiter les nuisances subies par les assurés, notamment en matière de démarchage téléphonique.

Nous regrettons cependant que la loi ne soit pas plus incisive et qu'elle laisse une grande marge de manœuvre aux assurances, puisqu'une réglementation contraignante de la part du Conseil fédéral ne pourrait être introduite que si les assureurs eux-mêmes, représentant au minimum 66% des assurés, en font la demande. La loi devrait, à tout le moins pour le volet "assurances sociales", permettre une réglementation indépendamment d'une demande formelle.

Cela étant et partant du principe qu'une telle demande interviendrait, alors nous sommes favorables à ce qu'un éventuel accord soit étendu à tous les assureurs, ce qui permettra de ne pas entraîner de discrimination à l'égard des assurés.

Enfin, à notre avis, il serait souhaitable d'interdire tout démarchage téléphonique. En ce sens, l'article 19a al. 1 let. c du projet est encore trop large.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

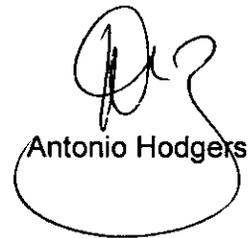
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers